

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT GEORGES DE MONTAIGU DU 10/11/2020

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUTIN Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHUPIN Anne-Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GILBERT Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Laëtitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROGER Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR AVIS

▪ Désaffectation, déclassement et cession foncière – la Nicolrière

Des riverains se sont proposé d'acquérir une partie d'un bien non cadastré situé à La Nicolrière – Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu – d'une contenance d'environ 125m² située en face de la parcelle cadastrée YH numéro 51 et une partie de la parcelle cadastrée YH numéro 50p d'une contenance d'environ 85m² au prix de 3€ le m². Cette acquisition leur permettrait d'agrandir leur propriété.



Préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Le conseil municipal sera donc amené à se prononcer au préalable sur ce déclassement et cette désaffectation.

Ainsi et pour poursuivre la procédure, le conseil municipal sera invité à décider de la cession de ce bien issu du domaine public situé à La Nicoltière d'une contenance d'environ 125m² et une partie de la parcelle cadastrée 217 section YH numéro 50p d'une contenance d'environ 85m² au prix de 3,00 € le m² conformément à l'avis des domaines n°2019-85146V1634 en date du 15 juillet 2019.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

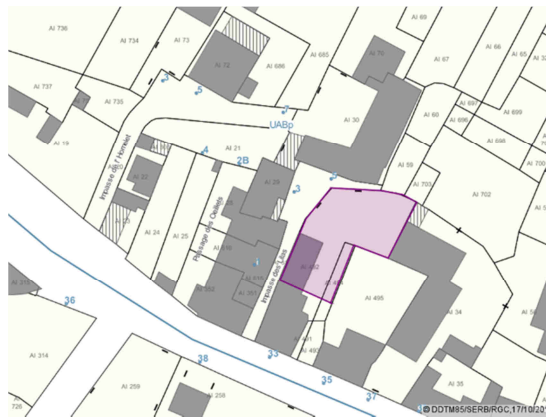
OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

▪ Acquisition foncière – secteur de l'Homelet

Dans le cadre du projet de réaménagement urbain du secteur de L'Homelet sur la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, la commune a la possibilité d'acquérir les parcelles cadastrées AI numéros 492p et 494 d'une surface totale d'environ 00ha 03a 00ca et appartenant à Madame Marie France BABONNEAU, le tout moyennant le prix principal net vendeur de 40.000,00 € auquel il y a lieu d'ajouter les honoraires d'agence due à la société PROGEO CONSEILS, d'un montant de 2.968,80 € toutes taxes comprises.

Cette acquisition permettra de poursuivre l'assiette foncière nécessaire à l'aménagement du secteur de l'Homelet sur Saint Georges de Montaigu.



Le secteur de l'Homelet est situé en entrée nord du centre-bourg de la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu, au sein de la Ville de Montaigu-Vendée.

Le secteur est inscrit dans un tissu urbain pavillonnaire qui représente l'extension urbaine du centre-bourg. Il est traversé par la RD137, axe majeur de desserte de Saint Georges de Montaigu. Il s'agit d'un secteur de renouvellement urbain. La rue des Maines a connu un aménagement récent permettant d'accompagner les évolutions de trafic liées aux mutations des groupes scolaires en passant par une desserte sécurisée. Les aménagements réalisés permettent d'apaiser la circulation à travers notamment la création d'un giratoire à proximité immédiate du site. Le site dispose d'une grande visibilité du fait qu'il se positionne en entrée de ville.

Son environnement proche est constitué de maisons de bourg, de commerces et de services. La proximité des établissements scolaires, des commerces, des services, des équipements sportifs et culturels de la commune, en fait un emplacement résidentiel attractif et permet à juste de titre d'imaginer un projet immobilier intéressant.

Le terrain est partiellement bâti. Un espace non bâti fait office d'aire de stationnement le long de la rue des Maines. Cet espace est bordé à l'Est par un ensemble bâti et par un aménagement paysagé en bordure Sud et Ouest.

L'objectif est donc de pouvoir lancer un appel à projet auprès d'opérateurs immobiliers qui après acquisition de l'assiette foncière travaillera sur un programme immobilier d'ensemble en concertation avec la Ville.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

▪ Convention Vendée numérique – lotissement les Noëlles

Dans le cadre de la création de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour desservir le lotissement Les Noëlles – Tranche 1 – à Saint-Georges-de-Montaigu, une convention entre Vendée Numérique et la Ville de Montaigu-Vendée doit être signée.

La convention, définit les conditions de construction, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes du lotissement, suite à la désignation par la Ville de Montaigu-Vendée de Vendée Numérique comme Opérateur d'Immeuble.

Il sera proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver les termes de la convention avec Vendée Numérique concernant le raccordement, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique du lotissement Les Noëlles – Tranche 1 - à Saint-Georges-de-Montaigu.

Le conseil communal prend note de ces informations

Observations éventuelles

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Bilan des rencontres avec les associations : Bibliothèque et Familles Rurales sur l'aménagement du Prieuré
- Lancement de l'appel à projet sur l'ancienne école maternelle privée
- Plantations un enfant / un arbre
- Décorations de Noël
- Actions menées en soutien aux commerces de proximité sur le territoire de Terres de Montaigu
- Installation du CME
- 11 novembre : Chaque commune déléguée de Montaigu-Vendée rassemblera 6 personnes maximum à 10h00 au monument aux morts. M. le Maire délégué sera présent avec 5 personnes de l'association des anciens combattants. Il n'y aura pas de rassemblement commun à La Guyonnière.

DATES A RETENIR

Réunions et Conseils Municipaux Montaigu-Vendée	Date	Heure
Prochain Conseil Municipal Montaigu-Vendée	Mardi 17 novembre 2020	19h30
Conseils délégués	Mardi 15 décembre 2020	20h00
Conseil municipal	Mardi 22 décembre 2020	19h30

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire délégué clôt la séance du conseil communal à 21h05